

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 20 FEVRIER 2019

Convocation en date du : 16/02/2019

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2019

Date d'affichage du Procès-Verbal : 21/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel POURCELOT, Maire.

Présents :

MM. Pierre AURAY, Roger BESSON, André CHARNAY, André DARGAUD, Serge DESROCHES, Laurent DUFOUR, Michel POURCELOT, Philippe PROST, Marcel RENON, Stéphane VIAL
Mmes, Denise FORESTIER, Estelle GATILLE, Christiane LANCIAUX

Absente-excuse :

- Mme Jacinthe AUJAL a donné procuration à M. Michel POURCELOT

M. Philippe PROST a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1°) Projet lotissement

M. le Maire indique qu'une rencontre s'est tenue samedi dernier avec l'exploitant agricole de la parcelle communale située en dessous du Champ de la Croix en zone constructible qui permettrait la construction d'un lotissement.

Cet exploitant agricole n'a fait aucune objection pour laisser le terrain, précisant qu'il n'y avait aucun problème pour lui.

Ce terrain d'une superficie de 6 605 m² permettrait la création de 6 lots.

Une note d'honoraire transmise par le Cabinet Monin, géomètres experts, pour préparer et finaliser le projet s'élève à 14 040 € T.T.C.

Une estimation des travaux de lotir a été réalisée et s'élève à 181 040 € TTC.

Considérant que la décision de créer un lotissement implique la création d'un budget annexe distinct de celui de la commune,

Considérant que ce budget sera tenu selon les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14 et sera assujetti à la TVA,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un budget annexe au lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- confirme la reprise de la parcelle cadastrée section C 142 d'une superficie de 6 605 m² actuellement exploitée par M. André Bouchot,
- valide le projet de création d'un lotissement sur cette parcelle,
- décide de créer un budget annexe pour ce lotissement.
- accepte la proposition du cabinet Monin Gelin pour la préparation et la finalisation du projet d'un montant de 14 040 € T.T.C.,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°) Résidence Séniors

La société Ages et Vie travaille toujours sur le dossier avec une implantation possible sur le terrain de Mme Andrée Baligand située entre la Route de Frouges et la Rue de la Guinguette

Le projet consisterait à la construction de 2 résidences pouvant accueillir 7 résidents chacune et permettrait la création de plusieurs emplois. Un architecte s'est rendu la semaine dernière sur le terrain. L'achat de la parcelle se ferait dans un premier temps par la Commune, le prix de vente s'élevant à 30 000 €. Par contre, des frais de démolition et de désamiantage seraient à prévoir avec un coût respectivement entre 11 000 € à 12 000 € et entre 35 000 à 38 000 €.

Si la société Ages et Vies ne réalisait pas son projet, il serait toujours intéressant d'acquérir ce terrain afin de créer deux parcelles constructibles à revendre.

Le Conseil Municipal,

- décide l'acquisition du terrain de Mme Andrée Baligand cadastrée section A 1106 d'une superficie de 2 084 m² au prix de 30 000 €,
- décide de lancer une consultation pour les travaux de démolition et de désamiantage du bâtiment,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant par devant Me Saulnier, notaire à Matour et tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2019.

3°) Crédit Agricole

Jusqu'à nouvel ordre, le distributeur est encore en place M. le Maire indique qu'il est toujours en discussion avec des représentants du Crédit Agricole pour son maintien et qu'avec les nouvelles normes, des travaux seraient à prévoir pour la sécurisation avec la création d'un sas. Ils étudient la façon de configurer le distributeur d'une autre manière.

Ils ont le projet de vendre le local commercial, la Mairie a sollicité une estimation des Domaines.

Une nouvelle rencontre aura lieu mi-mars.

4°) Chauffage de l'église

M. le Maire informe qu'il a rencontré un administré mécontent qu'il n'y ait plus de chauffage dans l'église. Etant donné que la période hivernale se termine, il n'y aura plus besoin de chauffage. Des entreprises seront consultées pour avoir une estimation du coût pour mettre aux normes le chauffage ou le changer.

Mme Denise Forestier souligne qu'il pourrait y avoir une participation du Diocèse.

5°) Autres projets

- Eclairage public - Renouvellement équipement vétuste place des deux anciennes écoles - Dossier n° 178164 RVEP

Monsieur le Maire fait part de la proposition du Sydesl concernant le renouvellement d'équipement vétuste place des deux anciennes écoles. Ce projet consiste au renouvellement de 6 lampadaires. Il s'élève à 7 521,19 € H.T. avec une participation de Sydel à hauteur de 60 %

Le Conseil Municipal,

- valide le projet d'éclairage public dossier N° 178164 RVEP pour la place des deux anciennes écoles,
- accepte les modifications de puissance,
- accepte le plan de financement suivant :

Montant H.T des travaux :	7 521,19 €
Participation du Sydesl :	<u>4 512,71 €</u>
Contribution de la Commune :	3 008,48 € H.T.
Arrondi à	3 040,00 € H.T.

- autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Rencontre avec M. Marlin

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré M. Marlin tenant l'épicerie de Dompierre qui a sollicité la possibilité de créer une épicerie plus grande vers la place de la station-service.

Vu le coût estimatif de 500 000 €, il n'est pas possible pour la Commune d'accéder à sa requête. D'autant qu'il n'existe pas ou peu de subventions pour ce type de projet. Le financement paraît difficile sur cet exercice budgétaire.

Il serait peut-être opportun qu'il se tourne vers son bailleur pour agrandir la supérette au niveau des emplacements de stationnement devant. (un rendez-vous avec M. Marlin lui sera notifié prochainement)

- Club de foot

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec des membres du Club de Foot concernant l'état du stade municipal. Ils ont évoqué un projet de 8 000 € pour le remettre en état.

Le Maire fait également part de remarques qu'il a eues et notamment le fait que la Commune n'était pas assez investie dans la vie associative du Club de Foot.

Un chiffrage de la participation de la Commune sera fait et transmis aux intéressés pour information et échanges.

6°) Questions et informations diverses

- Intervention de Mme Estelle Gatile : un administré lui a signalé qu'il avait vu un rat d'égoût dans la rue

- M. Roger Besson signale qu'il y a toujours les problèmes de pigeon sur le trottoir de la grande Rue au niveau de la maison de Mme Point. Un courrier lui avait été envoyé pour lui demander d'enlever la planche installée au niveau de sa toiture.

- Accueil de réfugiés : une famille sénégalaise avec 2 enfants arrivent le 05 mars prochain au soir. L'Association Le pont est en charge du dossier. M. le Maire et Mme Aujal sont invités à les accueillir.

- Mme Denise Forestier demande où en est le projet de fermeture d'un poste à l'école. M. le Maire indique qu'un courrier avait été fait à l'Inspection Académique pour leur demander de revoir leur position, le bien-être des enfants et une éducation dans les meilleures conditions étant les principales préoccupations.

L'Inspection Académique a repoussé d'une année cette fermeture de poste.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 20/03/2019 à 20 h 00

Prochain bureau municipal : 13/03/2019 à 18 h 00

Fin de séance : 21 h 10